CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIETE STELLAR PACIFIC MALI SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2

(SECTEUR DE NAMARANA SÈLOFARA, CERCLE DE KANGABA, RÉGION DE KOULIKORO)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

LA **SOCIETE STELLAR PACIFIC MALI SARL SARL,** représentée par Monsieur **Abou Babakar TOURE**, le Représentant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de **LA SOCIETE STELLAR PACIFIC MALI SARL.**

L'**État** et LA **SOCIETE STELLAR PACIFIC MALI SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE LA **SOCIETE STELLAR PACIFIC MALI SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Namarana-Sélofara,** Cercle de **Kangaba,** Région de **Koulikoro,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE LA **SOCIETE STELLAR PACIFIC MALI SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, LA **SOCIETE STELLAR PACIFIC MALI SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le ....29 OCT 2021.....

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU
République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi
LE MINISTRE

POUR LA SOCIETE STELLAR PACIFIC MALI SARL

LE REPRESENTANT

Abou Babakar TOURE

ANNEXE 1

Coordonnées du périmètre

Secteur de **Namarana Selofara**

Point A : Intersection du parallèle 12°15'48''N et du méridien 08°55'15''W
Du point A au point B suivant le parallèle 12°15'48''N

Point B : Intersection du parallèle 12°15'48''N et du méridien 08°48'01''W
Du point B au point C suivant le méridien 08°48'01''W

Point C : Intersection du parallèle 12°13'41''N et du méridien 08°48'01''W
Du point C au point D suivant le parallèle 12°13'41''N

Point D : Intersection du parallèle 12°13'41''N et du méridien 08°55'15''W
Du point D au point A suivant le méridien 08°55'15''W

Superficie : 52 Km²

EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE BAMAKO-OUEST
PERMIS DE NAMARANA - SELOFARA
AU 1/200000

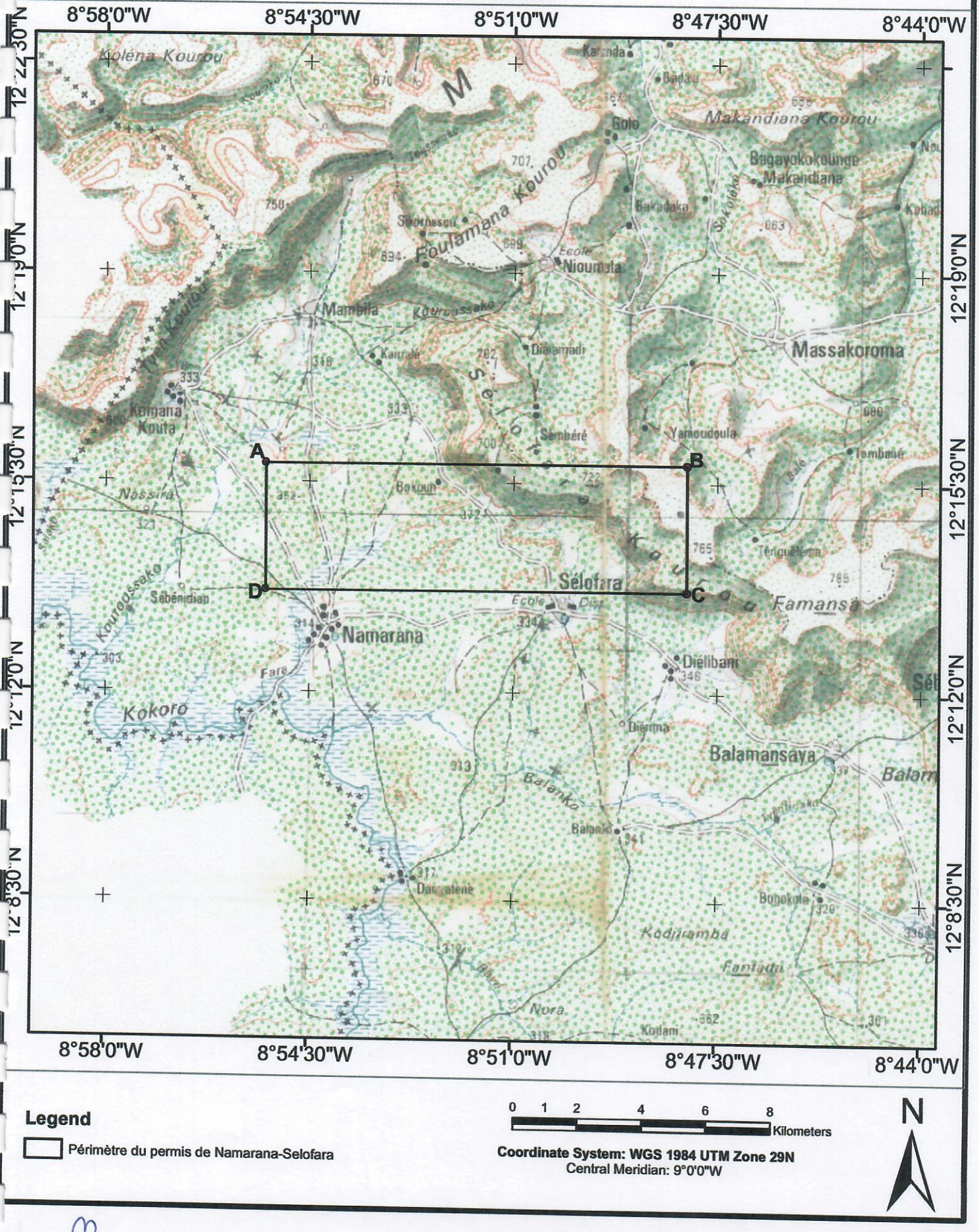

Legend

Périmètre du permis de Namarana-Selofara

0 1 2 4 6 8 Kilometers

Coordinate System: WGS 1984 UTM Zone 29N
Central Meridian: 9°0'0"W

N

M

B

ANNEXE II

PROJET NAMARANA – SELOFARA

REPUBLIQUE DU MALI

PROGRAMME DE TRAVAUX ET BUDGET PREVISIONNEL

A - PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX A EXECUTER

Au cours des trois années suivant l'obtention du permis Namarana- Sélofara, Stellar Pacific Mali propose le programme d'exploration suivant :

PREMIERE ANNEE

1) La reconnaissance géologique de l'ensemble du permis couplée au prélèvement de 500 échantillons sur les affleurements ainsi que des structures potentiellement aurifères.
2) Levés géophysique (50 km de traverse IP ou Mag/Vlf) sur les meilleures cibles.
3) Creusage de 500m de tranchées.
4) Nombre total d'échantillons à analyser 1000
5) Elaboration et suivi de la mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social

DEUXIEME ANNEE

1) 1200 échantillons de géochimique tactique sol ou termitière à la maille de 200m par 50m
2) 1000 mètres de forage RC (composite de 2 mètres) sur les meilleures cibles de tranchées et anomalies géophysiques
3) Total échantillons à analyser 1700
4) Mise en œuvre et suivi du rapport de la notice d'impact environnemental et social

TROISIEME ANNEE

Au cours de la troisième année, il s'agit de continuer la définition des meilleures cibles obtenues précédemment.

1) 2000 mètres de forages RC (composite de 2 mètres) ;
2) 800 m de forage carottant pour bien comprendre la géologie des structures minéralisées ;
3) Calcul préliminaire des ressources
4) Total échantillons de forage 1800
5) Mise en œuvre et suivi du rapport de la notice d'impact environnemental et social

II COUT PREVISIONNELS DES TRAVAUX

DESIGNATION	QUANTITE	MONTANT
ANNEE 1		
Cartographique et Echantillonnage	500 échantillons	13 750 000
Tranchée	500 mètres	10 000 000
Frais d'analyse des échantillons	1000 Echantillon	10 000 000
Géophysique	50 km de traverse	17 000 000
Personnel		22 000 000
Logistique		34 000 000
Elaboration et le suivi de la mise en œuvre et suivi du rapport de la notice d'impact environnemental et social		8 000 000
Frais carburant & lubrifiants	6000 litres	4 200 000
Administration & imprévus	8%	9 516 000
TOTAL ANNEE 1		**128 466 000**
ANNEE 2		
Géochimie tactique	1200 échantillons	10 800 000
Sondage RC	1000 mètres	28 820 000
Frais d'analyse échantillons	1700 échantillons	17 000 000
Personnel		28 815 000
Logistique		39 830 000
Frais carburant & lubrifiants	10000 litres	7 000 000
Mise en œuvre et suivi du rapport de la notice d'impact environnemental et social		10 000 000
Administration & imprévus	8%	10 581 200
TOTAL ANNEE 2		**152 846200**
ANNEE 3		
Sondage RC	2000 mètres	57 640 000
Sondage carotté	800 mètres	88 000 000
Frais d'analyse échantillon forages	1800 échantillons	18 000 000
Personnel		32 937 000
Logistique		45 378 000
Frais carburant & lubrifiant	15000 litres	10 500 000
Evaluation des ressources		35 000 000
Mise en œuvre et suivi du rapport de la notice d'impact environnemental et social		15 000 00
Administration & imprévus	8%	24 196 400
TOTAL ANNEE 3		**326 651 400**
TOTAL ANNEE 1+2-3		**607 963 600**